RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 43484EB9-9C25-444F-BBBB-890B1AAA7B69

31-33 RUE DE LA BOÉTIE
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : 52 Cours du Chapeau Rouge – 33000 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 951 854 090

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU
16 JUIN 2025

L'an deux-mille vingt-cinq,
Le 16 juin,
A quinze heures,

Les associés de la société SAS 31-33 RUE DE LA BOÉTIE, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, divisé en CENT (100) actions de DIX EUROS (10) chacune, se sont réunis 52 cours du Chapeau Rouge – 33000 Bordeaux, en Assemblée Générale Ordinaire (ci-après « **l'Assemblée** ») sur convocation du Président adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents à l'Assemblée.

L'Assemblée est présidée par la société CAPITAL ADN, Présidente de la société, elle-même représentée par Monsieur Nicolas RIVIERE, son Président.

Monsieur Corentin HAUTECOEUR est désigné en qualité de Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 500 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, la Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocations adressées aux associés avec demande de renonciation au délai de convocation,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Puis la Présidente déclare que les textes des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Docusign Envelope ID: 43484EB9-9C25-444F-BBBB-890B1AAA7B69

ORDRE DU JOUR

- Nomination du nouveau Président de la société,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de la Présidence, après avoir constaté :
- que tous les actionnaires sont présents ou représentés, et
- que toutes les informations nécessaires ont été adressées aux actionnaires présents ou représentés,

déclare renoncer sans réserve à se prévaloir du droit de convocation et d'information préalable aux assemblées générales prévu par les statuts de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir constaté que la Présidente de la Société, la société CAPITAL ADN est en redressement judiciaire et après avoir constaté que conformément aux dispositions de l'article 19-4 des Statuts de la Société, le Président est révoqué de plein droit, sans indemnisation, en cas de mise en sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire, interdiction de gestion ou dissolution du Président personne morale,

prend acte de la révocation de plein droit de la Présidente et en conséquence de ce qui précède,

décide de nommer en tant que président, en remplacement de la Présidente :

- Monsieur Nicolas RIVIERE, né le [redacted] demeurant [redacted]

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



Docusign Envelope ID: 43484EB9-9C25-444F-BBBB-890B1AAA7B69

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Président M. Nicolas RIVIERE Signé par : NICOLAS RIVIÈRE F30A8D88906B4D5...	**Le secrétaire** M. Corentin HAUTECOEUR Signé par : Corentin Hautecoeur CE063E1100844FE...
La Société CAPITAL ADN Représentée par M. Nicolas RIVIERE Signé par : NICOLAS RIVIÈRE F30A8D88906B4D5...	**La Société CREDIT MUTUEL PARTICIPATIONS IMMOBILIÈRES** Représentée par Mme Laurence SPRUNG DocuSigned by: Laurence SPRUNG 690442FAA830406...